

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 30 Juin 1999 portant création du Diplôme interuniversitaire MEDECINE DES VOYAGES – SANTE DES VOYAGEURS modifié par les arrêtés du 3 septembre 2001 et du 24 juin 2005
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 du Président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024 un jury d'examen pour le Diplôme interuniversitaire MEDECINE DES VOYAGES – SANTE DES VOYAGEURS

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Éric CAUMES (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Olivier BOUCHAUD (PU-PH)

Professeur Karine LACOMBE (PU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé de Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 12 mars 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université



Bruno RIOU